

Madame,
Monsieur,

Conformément à l'article 86 de la Nouvelle Loi Communale, devenu L1122-12 du Code de la Démocratie Locale, nous avons l'honneur de vous convoquer à la réunion du Conseil communal qui aura lieu **le jeudi 24 septembre 2020 à 19 H 30'**, à la salle de l'école de Couthuin-Centre, rue d'Envoz à 4218 Couthuin.

ORDRE DU JOUR :

En séance publique :

1. Présentation des phases 1 et 2 du Plan Communal de Mobilité .
2. Budget de la Fabrique d'église de Lavoir pour l'exercice 2021.
3. Budget de la Fabrique d'église de Couthuin pour l'exercice 2021.
4. Réparation du mur du cimetière d'Envoz dans le cadre du plan d'investissement communal 2019-2021 – Approbation du cahier spécial des charges - Conditions et mode de passation du marché.
5. Modification du règlement d'ordre intérieur du Réseau de Lecture Publique Burdinale-Mehaigne : Intégration du PASS-bibliothèques.
6. Déclassement et vente d'une partie du domaine public, rue Houmvent à 4218 Couthuin.
7. Convention à passer entre la Commune de Héron et l'ASBL « TRADANIM » relativement à l'organisation de cours de langues.
8. Approbation du plan de pilotage de l'école communale.
9. Demande d'autorisation de principe pour recourir à l'utilisation de caméras fixes temporaires par le service de police.
10. Demande du Chef de corps de la zone de police Hesbaye-Ouest auprès du conseil communal afin d'obtenir une autorisation préalable de principe pour installer et utiliser une caméra fixe (A.N.P.R) dans un lieu ouvert.
11. Assemblée générale de l'Intercommunale ENODIA – Approbation de l'ordre du jour.

A huis clos :

12. Désignation d'un agent conseiller en aménagement du territoire et en urbanisme (CATU) – Ratification de la délibération du Collège.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de notre considération distinguée.

La Directrice générale,



C. BOLLY

Par le Collège,



Le Bourgmestre,



E. HAUTPHENNE